

ASIME

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis

N° 01.09.2012 – Budget de l'exercice 2013

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission, composée de Mesdames Katalin Delessert de Romanel, Laurence Lambert Caversaccio de Morges, Françoise Perret-Jeanneret de Vufflens-le-Château, et de Monsieur Pascal Grütter de Bremblens, s'est réunie en date du mardi 4 septembre 2012 à la salle des commissions de Beausobre afin d'étudier le préavis N° 01.09.2012 du Comité de direction de l'ASIME relatif au budget de l'exercice 2013.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Isabelle Bonvin (Présidente du Comité de direction), Monsieur Stephan Hurzeler (Secrétaire du Comité de direction) et Madame Marlise Holzer (membre du Comité de direction) qui nous ont présenté et commenté le préavis. Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et tous les renseignements utiles à une bonne compréhension du préavis. Nous les remercions vivement de leur aide.

Après avoir lu et pris connaissance du préavis, la Commission tient à relever les points suivants :

- En préambule, nous constatons la stabilité du budget à saluer pour une jeune association qui n'a que 5 années d'activités. Les charges restent globalement stables et témoignent d'une bonne gestion de la part du Comité de direction.
- De manière plus spécifique, le départ des élèves de Préverenges a induit une augmentation de 128.- francs de coût par élève mais n'a pas eu d'influence sur les charges communales.

- Au poste 501.3111.00, projet Conseil d'établissement, la somme de 15'000.- est destinée à différents projets. La Commission souhaite être tenue au courant annuellement de l'affectation de cette somme.
- Les postes 502.3112.00 à 03 définissent une attribution fixe pour l'entretien du mobilier et une somme par élève qui permet aux enseignants ou aux groupements scolaires de financer des besoins spécifiques. Cette démarche est possible grâce à la réalisation d'un inventaire particulier qui a permis de constater que le mobilier des établissements de l'ASIME est en bon état.
- S'agissant des frais téléphoniques (établissements, administration...), la Commission a été étonnée des montants budgétés et estime qu'il est possible d'obtenir des forfaits plus avantageux. Le montant représente certes moins de 1% du budget global, mais la Commission recommande néanmoins au Comité de direction de continuer à prospecter dans le sens d'une diminution de ces frais.
- Les transports pèsent lourd dans le budget de l'ASIME. Les explications détaillées ont permis de constater la complexité des négociations avec le Service cantonal de la mobilité. Néanmoins, nous souhaitons que l'ASIME maintienne une pression auprès des Municipalités pour persévérer dans la qualité des transports des élèves. La Commission souhaite rendre attentif le Comité de direction que la mise en place de la Loi sur l'enseignement obligatoire dès 2013-2014 pourrait avoir un impact sur le budget des transports des classes primaires et secondaires, ce qui entraînera une répartition différente entre les communes et l'ASIME.
- Concernant le poste 505.3185.00 « Honoraire médecin scolaire », le montant de 30'000.- francs correspond à 150 heures par année. Loin de remettre en cause l'utilité du médecin scolaire, la Commission souhaiterait avoir plus de transparence sur les différentes activités réalisées au titre de ces 150 heures annuelles, correspondant à 4 heures hebdomadaires, soit un taux d'activité de 10%.

- Concernant le poste école à la montagne, la Commission relève la qualité de la cuisine à moindre frais. Cette prestation de qualité est appréciée par les parents et les enfants. Face au succès de l'école à la montagne, nous encourageons l'ASIME à persévérer dans la recherche de fonds et de subsides supplémentaires.
- En dernier point, la Commission s'interroge sur le rapport entre le prix de location de la salle de gym de la Longeraie et le taux d'occupation. Nous invitons le Comité de direction à revisiter ce ratio.

En conclusion, la Commission constatant que ce budget est réaliste et maîtrisé, vous invite, Mesdames et Messieurs, à l'adopter tel que présenté par le comité de direction et d'en donner décharge à ses auteurs.

Pour la Commission :

Madame Katalin Delessert de Romanel

Madame Laurence Lambert Caversaccio de Morges

Madame Françoise Perret-Jeanneret de Vufflens-le-Château

Monsieur Pascal Grütter de Bremblens

Morges, le 26 septembre 2012